



2022 - 409

Bras, le 22 Novembre 2022

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'Arrêté Municipal n°2016-404 du 17 octobre 2016, interdisant le stationnement impasse Sadi Carnot

VU la demande d'autorisation de voirie en date du 22 novembre 2022 par laquelle Monsieur BARAGLIA Mathieu sollicite l'autorisation d'occupation du domaine public afin de procéder à la livraison de matériaux au n°2 impasse Sadi Carnot à BRAS (Var) le Lundi 28 novembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement à l'occasion d'une livraison matériaux pour le compte de Monsieur BARAGLIA Mathieu, le lundi 28 novembre 2022 de 08h00 à 18h00.

ARRÊTE

Art.1 : Le Lundi 28 novembre 2022 de 08h00 à 18h00, un véhicule de livraison sera autorisé à se stationner à hauteur du n°2 impasse Sadi Carnot.

Art.2 : Monsieur BARAGLIA sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Art.3 : Les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art.4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur BARAGLIA
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La Police Municipale de BRAS

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité